

2018/2019
MV/MAI 2018

E

LE MEMOIRE POUR L'HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN NOM PROPRE

SON ROLE

L'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre est délivrée après une soutenance devant un jury.

La soutenance s'appuie sur la rédaction et la présentation d'un mémoire professionnel, qui se distingue de ceux présentés dans la formation initiale car il relève de l'expression d'un projet professionnel.

SON CONTENU

- L'exposé du protocole de formation
 - Parcours étudiant et les expériences professionnelles de la formation initiale.
 - Evaluation des compétences au regard des enseignements dispensés dans la formation HMONP.
 - Profession de foi, point de vue sur le rôle des architectes.
 - Choix de la structure d'accueil et statut de l'ADE en son sein.
 - Objectifs de la formation HMONP au regard de l'évaluation des compétences, de la profession de foi et du choix de la structure d'accueil.
 - Dispositions mises en place en relation avec le tuteur et le directeur d'études pour atteindre les objectifs.
- La présentation de l'expérience de la mise en situation professionnelle
 - Exposé chronologique des situations professionnelles.
 - Rôle et responsabilité de l'ADE.
 - Présentation de tous les acteurs.
 - Contexte contractuel et juridique.
- Le développement d'une problématique personnelle
 - Références de pratiques architecturales.
 - Présentation des fondamentaux de la pratique du projet élaborés dans le cadre de la formation initiale.
 - Influences intellectuelles générale.
- Etudes de cas : analyses critiques de situations professionnelles
 - Exposé des situations professionnelles révélatrices des questionnements personnels.
 - Analyse des conditions nécessaires à la garantie de la qualité du projet de construction.
 - Analyse des conditions nécessaires à la garantie des bonnes pratiques et gestion d'une agence d'architecture.
 - Analyse des comportements des différents acteurs, des enjeux et des rapports de forces.
 - Mise en relation des situations professionnelles par rapport aux ambitions de la problématique personnelle.

AGG

- Le bilan des connaissances acquises
 - Auto évaluation des connaissances acquises au regard des compétences initiales, des enseignements théoriques et des objectifs de la formation.
 - Analyse de l'évolution de la position de l'ADE au sein de l'agence d'accueil, vis-à-vis des acteurs de la maîtrise d'œuvre de la profession en général.
 - Description des outils mis en œuvre tout au long de la mise en situation professionnelle.
- Le développement d'un positionnement et d'un projet professionnel
 - Conclusion critique de la mise en situation professionnelles vis-à-vis de la problématique personnelle.
 - Présentation du projet professionnel à court terme pour enrichir l'expérience personnelle.
 - Anticipation à plus long terme d'un projet professionnel détaillé et argumenté cohérent avec le positionnement de l'ADE.
- Les références documentaires et les ressources mobilisées

LES ATTENDUS

Lors de l'élaboration du mémoire de soutenance, l'ADE doit montrer ses capacités à :

- énoncer un objectif, à le réaliser et à l'évaluer
- exercer des responsabilités
- produire un discours critique sur les situations opérationnelles rencontrées
- prendre du recul par rapport à une pratique en situation réelle
- repérer les enjeux et les limites de l'exercice de la maîtrise d'œuvre
- argumenter son travail et ses propositions
- énoncer un positionnement personnel prospectif et des orientations d'évolution personnelle.

LE RENDU

Le rendu du mémoire est libre et donne toutes les possibilités à l'ADE d'exprimer la singularité de son expérience, de son positionnement personnel et de son projet professionnel.

- Document de format A4 maximum, relié.
- Le nombre des pages est adapté au contenu (maximum de 50 pages écrites).
- L'expression écrite est claire et soutient le propos. Les fautes d'orthographe dégradent l'appréciation.
- La structure du mémoire hiérarchise et organise les éléments du contenu.
- L'iconographie est légendée en rapport direct avec le contenu.
- La bibliographie fait référence à la problématique personnelle.
- Un glossaire des termes spécifiques est proposé.
- Le carnet de bord de la MSP

Il est rendu à l'ENSAG sur format numérique 3 semaines avant le jour de la soutenance. Il est envoyé sur format papier à chaque membre du jury 3 semaines avant le jour de la soutenance.